



Commission Sportive Nationale des Sports Extrêmes SAISON 2018-2019

Réglementation sportive Championnat de France

REGLEMENT GÉNÉRAL

I.1. Les compétitions officielles

Le championnat de France des Sports Extrêmes est une compétition Fédérale sur 3 étapes comprenant 5 épreuves :

- Le saut de barils.
- Le saut de tremplin.
- La session freestyle Team.
- La session freestyle Solo Battles.
- La session Ice Cross.

Celles-ci sont facultatives, le participant est libre de choisir son ou ses épreuves.

I.2. Droits de participation

I.2.1. Inscriptions

Les compétiteurs doivent être titulaires d'une **licence fédérale « Sports Extrêmes »** ou d'une **licence compétition FFSG extension « Sports Extrêmes »** en cours de validité pour participer à une compétition.

I.2.2. Classement Championnat de France Des Sports Extrêmes

Le Championnat de France se déroule en 3 étapes sur une même saison sportive.

Lors de chaque étape, suivant son classement, le compétiteur obtient un certain nombre de point (15 points pour le 1^{er}, 13 points pour le 2nd, 11 points pour le 3^{ème}, 9 points pour le 4^{ème}, etc.) par disciplines et par catégories.

Les points des deux meilleurs résultats sont cumulés à l'issue des 3 étapes, il est désigné un « **vainqueur du Championnat de France des Sports Extrêmes** » par disciplines et par catégories.

En cas d'ex-aequo sur le podium, il sera pris en compte le cumul des notes de jugement pour départager les 3 premiers du classement.

En cas d'ex-aequo hors podium, les participants resteront ex-aequo dans le classement.

E-mail sportsextremes.ffsg@gmail.com

Président Pascal Henry

Tel : 06 76 97 50 17

II. CATÉGORIES

Advanced homme	plus de 16 ans	Né avant le 01/07/2002
Advanced femme	plus de 16 ans	Né avant le 01/07/2002
Novice homme	10 ans à moins de 16 ans	Né entre le 01/07/2002 et le 30/06/2008
Novice femme	10 ans à moins de 16 ans	Né entre le 01/07/2002 et le 30/06/2008
Beginner homme	moins de 10 ans	Né à partir du 01/07/2008
Beginner femme	moins de 10 ans	Né à partir du 01/07/2008

Lors des sauts, filles et garçons passent en même temps dans leur catégorie mais 2 classements différents sont effectués à la fin de la compétition

III. SECOURS

Les équipes de sécurité et de premiers secours sont présentes sur place ou à proximité du site tout au long de la compétition et jusqu'au podium.

Si malheureusement un patineur vient à se blesser lors d'une épreuve, les autres patineurs présents sur glace ainsi que le public sont priés de laisser intervenir les secours ou membres de la FFSG habilités aux gestes de premiers secours.



**CODE
ÉTHIQUE
du LICENCIÉ**
de la  **FFSG**
www.ffsg.org

Je m'engage à :

1. Me conformer aux règles de mon sport
2. Respecter les adversaires
3. Proscrire toute forme de tricherie
4. Accepter les décisions des dirigeants et des officiels d'arbitrage
5. Respecter les choix de l'encadrement
6. Transmettre aux plus jeunes mes connaissances
7. Respecter les organisateurs, les publics et les équipements où je pratique
8. Rester maître de moi en toutes circonstances
9. Faciliter le travail des médias et des partenaires
10. Partager les valeurs de la glace avec ma famille fédérale

FEDERATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE